



POLITIQUE D'ABSENTÉISME

Chers clients,
Chers parents,

Les évaluations en audiologie nécessitent de 45 minutes à 5 heures. Les interventions en audiologie résultent d'une réflexion approfondie qui se retrouve dans le plan d'intervention où des objectifs mesurables et quantifiables ont été ciblés spécifiquement pour vous et votre enfant. La place qui vous est attribuée est donc précieuse et ne peut pas être remplacée à la dernière minute!

Toujours dans le but de vous offrir un service professionnel, diligent, de qualité, et afin de maximiser les résultats attendus d'un suivi en audiologie, il est primordial que les thérapies soient réalisées sur une base régulière.

De plus, afin de mieux gérer l'arrivée des nouvelles demandes et par respect pour les clients inscrits sur notre liste d'attente en cette période de pénurie de services en audiologie, la direction du Centre d'acouphène et d'hypo-hyperacousie désire vous informer de sa politique d'absentéisme.

- 1) Il n'y aura pas de frais pour un rendez-vous annulé si vous avisez le Centre 3 jours ouvrables avant le rendez-vous (p. ex. : votre rendez-vous est prévu le samedi et vous nous avisez le mercredi précédant votre rendez-vous).
- 2) Il y aura des frais correspondant à 50 % des honoraires prévus si vous annulez 2 jours avant votre rendez-vous (p.ex. : votre rendez-vous est le samedi et vous nous avisez le jeudi précédant votre rendez-vous).
- 3) Il y aura des frais correspondant à 75 % des honoraires prévus si vous annulez votre rendez-vous la journée précédant votre rendez-vous (p. ex. : votre rendez-vous est le samedi et vous nous annulez le vendredi précédant votre rendez-vous) ou la journée même de votre rendez-vous.
- 4) Des honoraires complets (100 %) vous seront imputés si vous n'annulez pas votre rendez-vous et ne vous présentez pas à votre rendez-vous.

Le chèque devra être immédiatement posté afin d'être encaissé avant la prochaine rencontre.

Nous souhaitons vous assurer de notre compréhension et de notre flexibilité (p.ex. : dans les cas de tempête). Si vous éprouvez des difficultés à vous présenter aux rendez-vous et si vous prévoyez être absent, il est essentiel de nous en aviser le plus tôt que possible. Sinon, après trois absences, le Centre d'acouphène se réserve le droit de mettre fin aux services offerts par le Centre d'acouphène.

Merci de votre collaboration.

Manon Trudel ou Liliane Brunetti, audiologistes

Nom et signature du Client (ou du parent)